

26 janvier 2010

10.110

Interpellation PopVertSol**Cartes d'identité et centralisation au pas de charge au détriment des communes et des citoyens!**

Dans un courrier envoyé aux communes le 16 mars 2009 et suite à l'abandon par la Confédération d'imposer des cartes d'identité biométriques, le Conseil d'Etat prévoyait de laisser cette mission aux communes neuchâteloises.

Au mois de décembre, les communes ont reçu un courrier stipulant qu'elles pouvaient continuer à délivrer des cartes d'identité mais encore pendant 2 ans; ensuite toutes les demandes devront être formulées à l'office cantonal de la population (OCPO) via le Guichet unique ou au centre unique de Tivoli à Serrières.

A ce stade, nous nous posons la question de savoir:

- comment feront les personnes non-connectées ou informatisées?
- comment feront les personnes handicapées ou à mobilité réduite?
- comment feront les personnes âgées?
- est-ce un exemple de proximité entre les autorités politiques et le citoyen?
- le Conseil d'Etat est-il au courant que le canton de Thurgovie va soumettre une motion à ce sujet à l'Assemblée fédérale?
- le Conseil d'Etat est-il conscient qu'il y a beaucoup de problèmes sécuritaires liés au passeport biométrique et qu'il suscite beaucoup de craintes en matière de protection des données par exemple?
- le Conseil d'Etat apprécierait-il que les communes lui fassent concurrence comme il le fait en proposant un "combi" passeport biométrique et carte d'identité, chose impossible pour les communes?

Cosignataires: G. Hirschy, P.-A. Thiébaud, L. Ducommun, D. Angst, T. Bregnard, V. Pantillon, C. Leimgruber, D. Ziegler, D. de la Reussille, C. Borel, C. Maeder-Milz, V. Jaquet et J.-C. Pedroli.